

RÈGLEMENT



LA PISTE

Distance de la piste + 12 ans: 1,6 km (deux virages)

Départ 200 mètres au dessus du carrefour les Boulais du Thélina, haut de la côte le Thélina jusqu'à la Grée direction Guer (arrivée).

Pour les - de 13 ans l'arrivée sur la route de la chapelle

La route départementale N°59 sera fermée à la circulation le 6 juin de 8h à 13h

LA VOITURE

Elle doit comporter : des roues, des freins, une direction (volant, guidon...) et doit être customisée (les publicités pour de l'alcool ou du tabac sont interdites.) Elle devra également être numérotée en noir sur blanc. À vous ensuite de rajouter toutes options drôles ou farfelues. Soyez créatifs !

La caisse à savon peut être en fer, bois, aluminium, fibre de verre...Il n'y a aucune limitation de poids.

Elle ne doit pas être équipée d'un pare brise en verre (qui pourrait casser et blesser), ni être constituée avec des matériaux qui pourraient être dangereux pour le pilote ou les spectateurs. Sa conception doit pouvoir permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.

Chaque véhicule de course possédera sa propre corde ou sangle de remorquage d'au moins 1,5 mètres de long, d'une résistance de plus de 700kg et munie à chaque extrémité de mousquetons de même résistance. L'usage de câbles métalliques est interdit.

PRÉSENTATION DES VEHICULES

Les caisses à savons seront présentées le vendredi à partir de 17h30 sur le parking de la médiathèque.

Le directeur de course, Stéphane Eychenne, est le seul à pouvoir refuser un véhicule de course s'il n'est pas conforme au règlement et notamment en ce qui concerne le freinage, la sécurité et l'équilibre du véhicule. La tenue du pilote doit être conforme au règlement.

L'ÉQUIPAGE

Vous pouvez participer seul ou à deux. Les participants doivent apporter leur propre casque. Le port de casque type « cyclomoteur » est obligatoire tout comme le port de gants, de manches longues et un pantalon (les bras et les jambes devront être couverts); le port de genouillères et de coudières est fortement conseillé pour l'équipage. Le casque sera vu lors de la vérification technique

DÉROULEMENT DE LA COURSE

L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle (force de la descente), mais le départ peut être lancé par le coéquipier.

Nous vous rappelons que vous êtes responsable de votre propre sécurité et de votre comportement envers les autres équipes.

Durant la course les pilotes devront respecter les instructions des commissaires de sécurité situés sur le parcours. Ceux-ci disposeront de deux drapeaux : Un drapeau rouge indiquant que la course est neutralisée, les véhicules doivent alors impérativement s'arrêter et obéir aux instructions du commissaire. Si le véhicule arrêté n'est pas la cause de la neutralisation de course, il sera autorisé à refaire sa course. Le drapeau vert signalera que la piste est libre de tout danger

Les équipes doivent se présenter au carrefour les Boulais du Thélina le samedi 6 juin à 8h30. Les courses auront lieu par catégories à partir de 10h, suivies du rangement et remise en état de la départementale (avant 13h). Une petite restauration sera ensuite mise en place pour les participants et le service technique.

Remise des prix : samedi 6 juin à 18h30 sur le vélodrome.

BUT DU JEU

Départ 200m au dessus du chemin les Boulais du Thélin, possibilité de pousser le candidat au départ. Départ par 4 caisses à savon en 2 fois (20 secondes d'intervalle).

Le gagnant sera celui qui sera arrivé en bas de la descente (au niveau de la Grée) le plus vite possible (parcours chronométré)

CATÉGORIES

Enfants de 9 à 12 ans – poids total 130 kilos / distance de la course non évaluée

Enfants de 13 à 17 ans – poids total 170 kilos / grand parcours

Adultes 18 ans et + - poids total 280 kilos / grand parcours

PRIX DE LA COURSE

Pour chaque catégorie deux prix seront remis : celui de la vitesse et celui de l'originalité.

INSCRIPTIONS

Il est obligatoire de s'inscrire par mail avant le 29 mai à stephaneychenne@gmail.com, en renseignant :

Nom(s), Prénoms(s) (en précisant « pilote », « copilote »)

Catégorie, âge(s)

Nom de l'équipe

Adresse, téléphone, adresse e-mail

Réservation repas (oui/non, nombre)

photos

Un participation de 7 euros est demandée pour chacun des concurrents. Elle comprends l'inscription à la course, une boisson et une galette saucisse.

RESPONSABILITÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents ou d'accidents au cours de cette manifestation.

Le propriétaire et le pilote (ou représentant légal) se rendent responsables de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course y compris les dimensions de châssis, des roues (le gonflage des pneumatiques est sous la responsabilité du pilote ou des parents), ses axes, freins, etc.

ASSURANCES

Concernant les assurances nous nous dégageons de toute responsabilité sur d'éventuels accidents entre les participants et dommages causés à des tiers, seule votre responsabilité civile sera votre assurance. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants. Ainsi, nous vous demanderons un justificatif d'assurance ainsi qu'une décharge nous concernant.

COMITÉ D'ORGANISATION

Celui ci sera composé d'un directeur de course: Stéphane Eychenne

de 4 commissaires de course :1 au départ : Erika Vernon,

1 au presbytère Lilianne Detoc,

1 dans le 2ème virage : Jacques Luneau

1 à l'arrivée Yves-Noël Buys

et la sécurité sera assurée par les ambulances SEVEGRAND.

CLAUSES JURIDIQUES

Les participants à la course autorisent l'Association Thélanaise à publier leurs coordonnées ainsi que leur image et celle de leur caisses à savon (photographie/film), sans que cela ne leur ouvre d'autres droits, rémunérations ou indemnités que la remise des prix attribués aux gagnants.

Cette opération est soumise, la cas échéant, aux dispositions de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant par mail ou courrier.

Le concours est exclusivement régi par la loi française.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, sans recours possible, par l'association Thélandaise ou par le jury de la course, en fonction de la nature de la question et dans le respect de la loi française.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT / DÉPÔT

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.